

Claus deus
CERTIFIE CONFORME

COMMERCE DE NANTERRE
10 SEP. 1996
DÉPÔT N° 21077

CAPRI RESIDENCES

S.A. au capital de 18.000.000 F
Siège social : "L'Atrium" - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE : B 784 606 576

9184070

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le jeudi 13 juin à 18 heures, les Actionnaires de la Société CAPRI RESIDENCES se sont réunis au siège social à l'Atrium - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT, sur convocation adressée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE :

- Monsieur CHALOPIN, Président du Conseil d'Administration
- COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, représenté par Monsieur Jean Yves MORICEAU
- SCIC SA représentée par Monsieur PASCAL
- Monsieur PASCAL
- Monsieur LEULLIER
- Monsieur SCHAEFER
- Monsieur LEROY

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur EMONT
- Monsieur BARTHE
- Madame GROUHEL
- BEFEC - PRICE WATERHOUSE - Représenté par Monsieur D. VIENNE, Commissaire aux Comptes

L'Assemblée procède à la désignation du bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHALOPIN assisté de Madame GROUHEL, désignée, hors assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir vérifié la feuille de présence et la régularité des pouvoirs, le Président constate que sept actionnaires représentant 180.000 actions sur les 180.000 composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés et le quorum requis du quart des actions ayant droit de vote étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Claude LEULLIER, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société
- la feuille de présence
- la liste des actionnaires
- copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- le texte des résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

- 1/ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995, quitus aux Administrateurs.
- 2/ Affectation du résultat
- 3/ Convention visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966
- 4/ Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- 5/ Changement de dénomination de la Société de Commissariat aux Comptes
- 6°/ Pouvoirs

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les résolutions arrêtées par le Conseil.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes sur la gestion et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1995, approuve les comptes et le bilan dudit exercice.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus, sans réserve, à tous les Administrateurs pour tous les actes qu'ils ont accomplis en qualité au titre de l'exercice de mil neuf cent quatre vingt quinze.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1995, qui s'élève à 10.786.180,99 F, pour 1.800.000 F à la Réserve légale et pour 8.986.180,99 F au compte "Report à Nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par les articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, prend acte de ce rapport en toutes ses parties et ratifie les opérations qui en font l'objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Administrateur : Monsieur SCHAEFER

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une période de six ans venant à expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001, le mandat d'administrateur de Monsieur SCHAEFER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Changement de dénomination de la Société de Commissariat aux Comptes

L'Assemblée Générale prend acte de la fusion de BEFEC MULQUIN & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire de notre Société dans BEFEC - PRICE WATERHOUSE, 11 rue Marguerite - 75017 PARIS.

En conséquence de cette fusion, BEFEC - PRICE WATERHOUSE se substitue à BEFEC MULQUIN & Associés pour la durée du mandat de commissaire aux comptes titulaire (ou suppléant) restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que de tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Scrutateur,



J.C. LEULLIER

Le Président,



D. CHALOPIN